



Sébastien Fleuriel

Préface de Daniel Costantini

Le sport de haut niveau en France

**Sociologie d'une
catégorie de pensée**

« Sports, cultures, sociétés »

PUG

Le sport de haut niveau en France

Sébastien Fleuriel

Collection « Sports, cultures, sociétés »

Champions du monde de football (1998), champions du monde de handball (2001), 38 médailles aux Jeux olympiques de Sydney (2000)... Le sport de haut niveau évoque à coup sûr médailles et titres glorieux français, et les performances sportives ont, de ce point de vue, quelque chose à voir avec la magie : c'est un monde merveilleux et enchanté.

Pourtant, au-delà de cette représentation onirique de la performance, le sport de haut niveau est aussi une production rationnelle dans laquelle sont engagés tout à la fois un travail de définition légale de l'athlète de haut niveau qui se démarque de la seule élite sportive, une bureaucratie d'État associée à un ensemble de corps professionnels (médecins, journalistes...) (dé-)voués à la performance, un dispositif institutionnel de formation de l'élite, un système de croyance... Là où la performance semble spontanée en tant que résultat d'une prouesse physique pour le spectateur, l'observation de ce qui pourrait constituer en quelque sorte *l'envers du décor* du sport de haut niveau vient rappeler le caractère hautement élaboré d'une activité éminemment sociale.

Sociologue de formation (doctorat à Nantes, sous la direction de Jean-Michel Faure), Sébastien Fleuriel est maître de conférences à la faculté des sciences du sport et de l'EP de l'université Lille II, où il effectue ses recherches au sein du laboratoire Sport Identité Culture. Il a dirigé l'ouvrage 100 Paris-Roubaix. Patrimoine d'un siècle (Lille : Septentrion, 2002).

ISBN 2 7061 1212 3 – ISSN 1761-4090
Code Sodis/Sofedis S303070

Presses Universitaires de Grenoble
BP 47 – 38040 Grenoble cedex 9
www.pug.fr



9 782706 112126

Le sport de haut niveau en France

Sociologie d'une catégorie de pensée



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Presses Universitaires de Grenoble, 2004
BP 47 – 38040 Grenoble cedex 9
Tél. : 04 76 82 56 51 – Fax : 04 76 82 78 35
pug@pug.fr – www.pug.fr

ISBN 2 7061 1212 3

Sébastien Fleuriet

Le sport de haut niveau en France

Sociologie d'une catégorie de pensée

PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE

DANS LA MÊME COLLECTION

Raspaud M., *L'Aventure himalayenne. Les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde. 1880-2000*, 2003

Pociello C. (dir.), *Entre le social et le vital. L'éducation physique et sportive sous tensions (XVIII^e-XX^e siècle)*, 2004

Préface

Que le lecteur me pardonne d'utiliser le terme « d'avertissement » alors même que la commande m'ayant été faite par l'auteur de cet ouvrage se voulait « une préface ».

Que voulez-vous, aucune de mes rencontres précédentes avec Sébastien Fleuriel ne m'a laissé totalement indemne!

Qu'il se fût agi, dès 1993, des « pratiques sportives des élites et règles du jeu social¹ » puis, en 1997, de « sport de haut niveau ou sport d'élite² », jusqu'à cette réflexion sur « le sport de haut niveau en France », chaque évocation eut des effets... étonnants.

D'analyses en rapprochements, grâce à une méthodologie scrupuleusement sociologique, les conclusions s'imposent, interpellent, voire dérangent.

Il est vrai, comme il le signale sans nuance dans sa conclusion, que l'ambiance du sport français en général baigne dans un angélisme touchant dont on ne sait pas toujours s'il est fortuit ou délibéré.

Je n'ai, du reste, pas fait exception en la matière. Initié, sinon allaité par une culture du sport mêlant émotion pure, vertu du dépassement de soi, respect de l'éthique, sens du partage... bref, je me sentais à l'aise au sein d'un mouvement ayant fait sien une définition empruntée à Montherlant : « un accord si juste qu'il donne envie de chanter ».

Que n'ai-je réussi à aller au bout de ma route de discipline militante sans avoir rencontré... un sociologue!

Celui-ci, par ailleurs féru de sport, capable de pratique, est définitivement irrécupérable du fait qu'il soumet même l'objet de sa passion à l'analyse sociologique dans les règles de l'art.

N'a-t-il pas contribué, jadis, à m'ouvrir les yeux sur une tendance de mon sport préféré à occulter ses origines?

-
1. S. Fleuriel, *Le handball français : pratiques sportives des élites et règles du jeu social*. Mémoire de DEA de sciences sociales. Nantes, Université de Nantes, 1993.
 2. S. Fleuriel, *Sport de haut niveau ou sport d'élite? La raison culturelle contre la raison économique : sociologie des stratégies de contrôle d'État de l'élite sportive*. Thèse de doctorat en sociologie. Nantes, Université de Nantes, 1997.

N'est-il pas en train, au fil de cet ouvrage, de mettre en évidence un déterminisme forcené du « TOUT ÉTAT » à vouloir conserver la main dans le contrôle du sport, en le conceptualisant comme une construction maîtrisée, basée sur l'intérêt général, l'égalité des chances et le génie de quelques-uns ?

Si je tenais à retomber sur une terminologie propre à mes humanités de professeur d'EPS, j'oserais souligner que la démarche de l'auteur va consister à démontrer que, tant du point de vue phylogénique (histoire du sport) qu'ontogénique (évolution du sportif), la trajectoire, des origines à nos jours ou du débutant vers le champion, est socialement contrastée, voire contradictoire.

La problématique « d'une élite faite par... » ou « d'une élite faite pour... », la remise en cause du continuum entre la base des pratiquants et l'élite, la reconnaissance d'une pratique professionnelle populaire par rapport à l'imagerie d'Épinal d'un sport initialement amateur et, de ce fait, désintéressé, sont donc quelques-unes des pierres en notre jardin sportif que Sébastien Fleuruel va déplacer pour voir ce qu'elles cachent.

Cette entreprise est œuvre de démontage et non pas de démolition.

L'auteur ne porte pas de jugement de valeur.

Tel un psychanalyste, sa propre sensibilité n'affleure qu'à peine dans son propos.

Le but est de mettre en évidence les paradoxes et de dénoncer quelques flagrants délits.

Au moment d'entreprendre cette lecture vous ne pourrez donc pas vous plaindre de ne point avoir été averti.

Si, comme je l'étais moi-même, vous étiez persuadé que le sport est par essence culturellement linéaire, par vocation au service de l'intérêt général, par nature du facile au difficile, et se raconte toujours en commençant par : « il était une fois... », il est encore temps de ne pas lire !

Daniel Costantini

Introduction

Le sport de haut niveau comme questions de sociologie

L'INVENTION D'UNE POPULATION AD HOC

En 2001, les listes du ministère de la Jeunesse et des Sports comptaient 6 158 athlètes de haut niveau français. En 1982, ils n'étaient que 2938, et avant cette date, on ne pouvait pas les recenser³. L'expansion des effectifs soulève une interrogation quant aux représentations qu'on associe couramment au sport de haut niveau. *A priori* déterminé par les performances sportives, on voit mal ce que la sociologie peut apporter à un système manifestement indexé aux résultats des productions athlétiques et corporelles. Quelques statistiques sur l'origine sociale des athlètes? Pour montrer quoi, puisque les performances du corps obéissent en principe aux règles de la biologie et de la physiologie? Pourtant la croissance du nombre d'athlètes de haut niveau interroge: seraient-ils devenus plus performants depuis vingt ans, ou bien les disciplines se seraient-elles multipliées? Dans ce cas, quel système de classement précédait celui en vigueur depuis 1982, et qu'y avait-il avant le sport de haut niveau? Toutes ces questions appellent une nouvelle formulation du problème dans laquelle les pratiques corporelles sont comprises dans l'espace social qui les produit. Dans ce cadre, le sport de haut niveau est non seulement une production du biologique mais, également, une production du social ordonnée par des usages et des rapports au corps qu'on peut soumettre aux interrogations sociologiques. Ce qu'on appelle ordinairement le sport de haut niveau renvoie à une succession d'opérations complexes à travers lesquelles sont définis les critères de performance sportive.

En rompant avec la représentation commune des performances comme simples produits de dispositions naturelles, on se donne du même coup les moyens d'appréhender le sport de haut niveau en tant que construction sociale caractérisée par une histoire propre, une genèse, et déterminée par la place que les pratiques sportives occupent dans la société. L'importance des résultats dans l'espace des sports n'est pas constante, et la notion de sport de haut niveau est une création récente. Avant 1982, elle n'existe pas et

3. Sources: mission statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports, janvier 2002. Le second chiffre relève l'état de la population au 25 septembre 1982. Avant cette date, il n'y avait pas de listes des athlètes de haut niveau. Celles-ci n'ont été officialisées par le décret de loi 84-610 (dite « loi Avice ») qu'à partir du 16 juillet 1984.

les meilleures performances sont réalisées par l'élite sportive, c'est-à-dire par les athlètes qui obtiennent dans leur discipline des résultats significatifs au niveau international. Le sport d'élite renvoie, par opposition au sport de masse, au sport pratiqué par l'ensemble des licenciés dont le niveau de performance ne représente pas un enjeu national. Ce n'est qu'avec la loi Mazeaud du 29 octobre 1975 que le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports reconnaît pour la première fois la qualité d'athlète de haut niveau. Mais cette reconnaissance marque une rupture essentielle : elle signale l'achèvement d'une politique sportive progressivement développée par l'État qui, depuis 1936, intervient de plus en plus fréquemment pour l'expansion des pratiques, et plus précisément pour le sport d'élite. Pendant plus de 50 ans, les autorités publiques vont prendre en charge tout ce qui touche au sport avant d'imposer une nouvelle population, celle des athlètes de haut niveau dont elles assument le contrôle, et qui vient se substituer à l'élite sportive formée à l'origine par les clubs.

Cette substitution n'est pas seulement une affaire de terminologie. Elle révèle également le travail que l'État a effectué pour imposer de nouvelles représentations du sport et de son élite, par lesquelles les pratiques de haut niveau sont devenues une affaire publique et un enjeu national que l'État ne pouvait plus négliger. Ce constat induit une interrogation d'ordre sociologique avec l'explicitation de ces enjeux et du dispositif que les pouvoirs publics ont élaborés pour rendre ces enjeux légitimes. Autrement dit, l'appréhension du sport de haut niveau en tant que fait social n'est pas dissociable du travail de compréhension des relations que cette pratique très spécifique entretient avec l'espace qui le produit. Il ne s'agit pas de faire une sociologie de l'État à proprement parler, mais de montrer de quelle manière le sport d'élite, qui concernait initialement une minorité de pratiquants, a été transformé en une question d'intérêt général susceptible du même coup de légitimer l'intervention de l'État. Une approche phénoménologique du sport de haut niveau conduit à l'observation d'une population caractérisée par les performances qu'elle produit, alors qu'il s'agit d'une population *ad hoc* inventée par l'État pour la performance. Ce n'est qu'à la condition de considérer cette rupture entre une élite faite par la performance et une population faite pour la performance qu'on se donne le moyen de saisir la portée des transformations que l'espace des sports a subies avec l'intervention des pouvoirs publics.

Le sport de haut niveau et le sport d'élite ne recouvrent pas exactement les mêmes enjeux, et leur distinction est un préalable utile pour la compréhension de ceux-ci. L'expansion du nombre d'athlètes de haut niveau reste relativement indépendante du niveau de performance dans la hiérarchie internationale. Elle soutient implicitement une autre logique qui consiste à unifier tous les pratiquants pour un même mouvement, celui du sport en général. Les athlètes de haut niveau sont soutenus par les sportifs d'en bas, c'est-à-dire par la masse des pratiquants, et ce quels que soient les résultats que la discipline obtient au niveau international. Avec cette logique, le sport de haut niveau n'est que l'aboutissement d'un mouvement collectif dont l'intérêt est partagé par tous les pratiquants. La masse n'est plus séparée de l'élite, elle participe aux mêmes enjeux et justifie, par là même, l'intervention de l'État pour son développement harmonieux.

LES CONDITIONS DU CONTRÔLE D'ÉTAT

Comprendre le sport de haut niveau suppose de prendre en compte les stratégies que les pouvoirs publics ont développées pour que le sport d'élite devienne l'expression spontanée de l'intérêt public. Mais cette démarche appelle également un examen approfondi des conditions dans lesquelles l'expression de la puissance de l'État parvient à s'imposer. En contrôlant la population des athlètes de haut niveau, les pouvoirs publics contrôlent aussi le dispositif de production des performances. Pour les meilleurs athlètes, deux manières de pratiquer le sport entrent en concurrence : l'amateurisme et le professionnalisme. Mais il s'agit d'un codage qui émane du monde sportif, et il convient d'interroger ses conditions d'apparition pour comprendre les enjeux qu'il recouvre. La médiation économique suggère en effet que l'opposition entre les deux manières de faire du sport peut être substituée à une opposition entre l'espace des sports et le champ économique. Le premier prétend en effet développer la pratique du sport pour elle-même, où le désintéressement est présenté comme la garantie principale de son autonomie. Par opposition, le champ économique tend plutôt à faire fonctionner l'espace des pratiques comme un vaste marché, celui du spectacle sportif, où l'élite paraît obéir surtout aux impératifs économiques et, par conséquent, à des règles hétéronomes. Autrement dit, les principes d'autonomie et d'hétéronomie déterminent les conditions de la concurrence pour le contrôle de l'élite avec, d'une part des règles proposées par l'univers sportif et organisées autour de toutes les valeurs associées à l'amateurisme (désintéressement, gratuité de l'effort, etc.), et d'autre part des règles proprement économiques et contenues dans la notion même de professionnalisme.

L'influence du marché sur le développement des sports alimente une lutte pour la maîtrise des conditions de pratique de l'élite, où les logiques et les impératifs imposés par les pourvoyeurs de fonds privés (sponsors, médias, mécènes) se heurtent aux règles dictées par ceux qui, dans le monde sportif, soutiennent l'amateurisme. Combinée avec l'intervention des pouvoirs publics, cette division rend les stratégies de contrôle de l'élite très complexes dans la mesure où l'État doit faire face à une double série de contradictions, avec un travail portant à la fois sur une redéfinition de l'élite sportive conforme à la notion d'intérêt général, et sur le refoulement des logiques économiques perçues comme une menace sérieuse à cette redéfinition, puisqu'elles tendent à isoler les meilleurs sportifs dans un système de fonctionnement particulier. Alors que le marché favorise implicitement la séparation de la masse et de l'élite en imposant des règles de fonctionnement distinctes où quelques professionnels produisent un spectacle destiné au grand public (dans une logique de haut en bas), tous les efforts de l'État visent au contraire à unifier l'ensemble des pratiques sportives dans un seul mouvement du bas vers le haut.

L'inversion de cette relation implique une réflexion plus générale sur le sport et sur les problèmes que suscite son élite, car les enjeux que recouvre sa définition se recoupent avec les conditions de son autonomie. Paradoxalement, les pouvoirs publics prétendent garantir,

à travers une définition quasi extensive du sport de haut niveau, une forme d'autonomie à l'égard des pouvoirs économiques, quand ces derniers prétendent offrir toutes les conditions propices à l'émergence d'une élite fonctionnant sur des fonds propres et sur des règles particulières. De ce point de vue, la première question que pose la sociologie du sport de haut niveau implique une compréhension des rapports de force entre l'État et le marché en tant que luttes pour le contrôle légitime de l'élite sportive. En d'autres termes, le sport de haut niveau n'est pas réductible à sa seule version légale, qui ne figure que l'expression de l'autorité publique, mais relève d'une relation de concurrence en constante redéfinition entre les pouvoirs publics et le champ économique, et cristallisée autour de l'amateurisme et du professionnalisme.

1

Le déni historique des premières formes professionnelles du sport

Bien avant que les pouvoirs publics français ne cherchent à prendre résolument le contrôle de l'élite dans les années 1960, les figures de l'amateur et du professionnel structurent déjà, en partie au moins, les pratiques sportives dans une relation d'exclusion réciproque qui ne souffre aucun aménagement pour rendre compatibles deux modalités de pratique pensées d'emblée de manière contradictoire. Le développement des courses athlétiques en fournit une illustration probante⁴ avec l'élaboration d'une première définition de l'amateur qui s'esquisse dès 1884 au sein du tout jeune Racing Club (1882), et se précise à partir de 1889 dans les statuts de l'USFSA à travers une formulation sans appel : « Est amateur tout gentleman qui n'a jamais pris part à un concours public ouvert à tout venant ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain ou autrement ; ou avec des professionnels pour un prix ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain ou autrement, ou qui n'a jamais été à aucune période de sa vie, professeur ou moniteur d'exercices de ce genre comme moyen d'existence⁵. »

Si l'on sait, à la suite des travaux de Jean-Michel Faure, que ces catégories croisent initialement sous une forme sublimée et spécifique au monde sportif des rapports sociaux de classe où « les bourgeois la pratiquent [la dure compétition sportive] en l'organisant et l'organisent en la pratiquant [quand] les hommes de classe populaire ne peuvent rivaliser que par le statut de professionnel⁶ », il n'en demeure pas moins que l'histoire du sport français tend communément à faire de l'objet sport une pratique par nature désintéressée, gratuite et amateur en reléguant ses formes professionnelles aux confins de la marginalité. Et ce pour au moins deux raisons : d'une part, en vertu du précédent typiquement français que constitue la restauration des Jeux olympiques et, d'autre part, en raison de la manière récurrente dont est produite et vulgarisée l'histoire des sports à travers l'évolution de leurs techniques.

4. Gérard Bruant, *Anthropologie du geste sportif. La construction sociale de la course à pied*. Paris, PUF, 1992.

5. Statuts et règlements de l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques, 1889. Cité par Jean-Toussaint Fieschi, *Histoire du sport français. De 1870 à nos jours*. Paris, Éditions PAC, 1983, p. 17.

6. Jean-Michel Faure, *Sport, culture et classes sociales*. Thèse pour le doctorat d'État ès lettres et sciences humaines. Nantes, Université de Nantes, 1987, tome II, p. 1109.

Concernant la supposée « restauration des Jeux », les similitudes entre jeux antiques et jeux modernes sont essentiellement fondées sur le caractère agonal des pratiques physiques en tant que formes d'affrontements ritualisées. Pourtant, les travaux de Paul Veyne⁷ et Jean-Pierre Vernant⁸ viennent rappeler qu'au-delà de ces similitudes d'une nature toute phénoménale, tout montre que les jeux modernes ont bien peu de chose à voir avec cette forme ritualisée de guerre à moindre coût entre les cités que figurent les jeux antiques⁹. En dépit de cette contradiction, on saisit que l'affiliation des pratiques sportives à un passé mythique leur confère d'autorité le prestige de l'Histoire¹⁰.

Ainsi, les valeurs attribuées aux Jeux par Pierre de Coubertin ne peuvent être qu'indiscutables compte tenu de leur nature historique, même si en fait elles consacrent un rapport de force qui légitime l'ordre dominant, aristocrate et bourgeois, d'où provient précisément Pierre de Coubertin. Autrement dit, en renouant fictivement avec la tradition antique, les jeux modernes font passer pour historiques des propriétés qui, de fait, ne le sont pas ; notamment le désintéressement et l'amateurisme, mais aussi tout l'ensemble des valeurs éducatives, humanistes, etc., qui y sont liées. C'est là, probablement, toute la force du baron de Coubertin qui, dans la lutte où sport et éducation physique sont venus s'opposer¹¹, s'est approprié les ressources de l'histoire pour donner sens à sa propre conception¹² du sport et en lui conférant les vertus de l'universel¹³. Par ailleurs, c'est précisément sur ce registre, celui de l'universel, que Pierre de Coubertin est parvenu à sensibiliser l'encadrement politique à la tête des gouvernements successifs de la III^e République, en faisant converger son projet sportif autour de préoccupations communes et centrées sur le citoyen. La position de Pierre de Coubertin dans l'espace politique est en effet complexe. Elle doit probablement beaucoup à son opposition aux tenants d'une éducation physique dans la mesure où il se trouve d'une part exclu de la commission Marey-Demeny et, d'autre part, fortement opposé à Georges de Saint Clair, ancien président de l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques (USFSA), lequel rejoint la

7. Paul Veyne, *Le pain et le cirque*. Paris, Seuil, 1976.

8. Jean-Pierre Vernant, *La guerre dans la Grèce ancienne*. La Haye, Mouton, 1970.

9. Comme le résume Jean-Michel Faure : « Jusqu'à cette époque, les jeux sont indissociables de la guerre. Ils constituent une procédure ritualisée de résolution des conflits. » Jean-Michel Faure, *Sport, culture...*, *op. cit.*, p. 69.

10. Concernant la majuscule, nous faisons référence au titre « Le sport dans l'Histoire », de l'article de Raymond Thomas in *Géopolitique*. N° 66, juillet 1999, p. 6.

11. Jacques Thibault, *Sport et éducation physique, 1870-1970*. Paris, Librairie J. Vrin, 1972.

12. Yves Gougeon, « Quelques précisions sur les conceptions », in Jean-Paul Clément & Michel Herr (dir.), *L'identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle*. Clermont-Ferrand, Éditions AFRAPS, 1993, pp. 151-155.

13. L'article 2 de la charte olympique, dont une première version est livrée dès 1914, affirme en effet que « L'Olympisme est une philosophie de la vie exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques universels. »

Ligue nationale pour l'éducation physique fondée par Paschal Grousset. En vertu de cette première opposition, Pierre de Coubertin fonde en 1888, avec Jules Simon, le Comité de propagation des exercices physiques dans l'éducation, concurrent de la Ligue évoquée ci-dessus, pour intégrer l'éducation physique et sportive dans les programmes scolaires. En même temps, Pierre de Coubertin est sans doute également en rupture avec son milieu d'origine aristocratique : « Cela a-t-il été suffisamment juste de supprimer les privilèges des hautes classes, et ne faut-il pas pour compléter la réforme privilégier à présent les classes laborieuses ? Cette simple question ferait pousser de telles clameurs à ma pauvre famille que je n'ose presque pas me la poser et j'ose encore moins m'avouer que je penche pour l'affirmative¹⁴. » Cette rupture se traduit accessoirement par l'abandon de l'école de Saint Cyr, puis par son affiliation dilettante aux cours de sciences politiques et sa fréquentation de la Sorbonne, qui devient le siège symbolique du cinquième anniversaire de l'USFSA où est annoncé le projet de restauration des Jeux. Ainsi fragilisé dans l'univers de l'éducation physique, Pierre de Coubertin peut alors s'appuyer sur des alliances stratégiques avec la gauche républicaine et « sorbonnarde¹⁵ » à travers un discours sur le sport qui entend neutraliser les inégalités sociales dans une période d'après 1870 relativement enjouée aux plans social et politique, et qualifiée de *Belle Époque*.

« Je rebronzeraï une jeunesse veule et confinée, son corps et son caractère par le sport, ses risques et même ses excès. J'élargirai sa vision et son entendement par le contact des grands horizons sidéraux planétaires historiques, ceux de l'histoire universelle surtout qui, engendrant le respect mutuel, deviendront un ferment de la paix internationale pratique. Et tout cela pour tous, sans distinction de naissance, de caste, de fortune, de situation, de métier¹⁶. »

Ce n'est donc pas un hasard si les représentants du mouvement olympique n'ont de cesse de mettre en scène, y compris de nos jours, sous des formes très accessibles au grand public, une histoire des Jeux qui commence invariablement à l'Antiquité, en donnant au sport une profondeur historique et symbolique qu'il n'a jamais eue. Que ce soit par la traditionnelle exposition iconographique des Grecs au combat, ou bien par l'inévitable chronologie des Jeux débutant presque à chaque fois à la Grèce Antique, la puissance d'évocation du mythe historique est si efficace qu'elle ne permet pas d'apercevoir l'impropriété historique (voire l'anachronisme) opérée dans le fait d'apposer le terme sport aux jeux antiques (cf. figure 1). En tout état de cause, on comprend que la « rénovation des Jeux » soit une pure fiction dont l'enjeu consiste à imposer une vision du sport propre à la bourgeoisie dominante du début du XX^e siècle qui puisse se démarquer à la fois de l'éducation physique comme des premières formes de pratique professionnelle observées dans les milieux populaires.

14 Extrait des manuscrits inédits de Pierre de Coubertin, reproduits par Marie-Thérèse Eyquem, *Pierre de Coubertin. L'épopée olympique*. Paris, Calmann-Lévy, 1966, note 58, p. 57.

15. Sur cette question spécifique, cf. Louis Pinto, « La vocation de l'universel. La formation de la représentation de l'intellectuel vers 1900 », *Actes de la recherche en sciences sociales*. N° 55, 1984, pp. 23-32.

16. Extrait des manuscrits inédits de Pierre de Coubertin reproduits par Marie-Thérèse Eyquem, *Pierre de Coubertin...*, *op. cit.*, p. 58.

Par-delà le positionnement singulier de Pierre de Coubertin, auteur de la « rénovation des Jeux », qui a convoqué les propriétés de l'histoire pour asseoir la légitimité de son entreprise, les historiens du sport français (et les chercheurs en sciences sociales sur le sport plus généralement) ne viennent pas toujours démentir cette vision des choses, tout particulièrement quand ils mettent l'accent sur l'évolution des techniques sportives en les classant par grandes familles de pratique. Mais en reconstituant une généalogie des sports (cf. encadré 1, p. 16) par familles le plus souvent fondées autour d'un ancêtre mythique commun (par exemple le surf serait l'ancêtre des « sports de glisse »¹⁷), ils consacrent à chaque fois un certain rapport à l'histoire qui inscrit le sport dans une continuité technique et temporelle de longue durée, par nature indépendante des structures et des rapports sociaux du moment alors pensés comme purement circonstanciels¹⁸. De ce point de vue, l'argent, c'est-à-dire le marché et les rapports économiques qu'il sous-tend, compose par excellence *la* nouvelle donne tout à la fois récente et contemporaine avec laquelle le sport doit désormais composer. Que cet état de fait soit vertement critiqué par certains observateurs à l'image du rapport de Jean-Luc Bennahmias rendu au Conseil économique et social¹⁹, ou annoncé comme la dernière prophétie inéluctable par d'autres²⁰, il reste que le marché est envisagé comme une évolution strictement contemporaine qui relègue inlassablement les premières formes professionnelles de pratique sportive dans un inconscient scientifique et historique. Pour le dire autrement, l'histoire technique du sport fait constamment du marché une nouveauté qu'on regrette ou qu'on encense mais qui, dans tous les cas, élude la portée historique des formes professionnelles du sport et des rapports sociaux de classe qui les déterminent. À titre d'exemple, ce n'est sans doute pas un hasard si l'histoire du sport français demeure plutôt amnésique relativement au fait que plusieurs tentatives de « rénovation des jeux » ont précédé celle de Pierre de Coubertin entre 1859

17. On trouve un exemple idéal-typique de cette représentation spontanée de l'histoire du sport où tout le vocabulaire propre à la généalogie est convoqué avec force cousinage, descendance, etc., chez Claude Sobry *Socioéconomie du sport. Structures sportives et libéralisme économique*. Bruxelles, De Boeck, 2003, pp. 24-25. Pour apercevoir combien cette manière de raconter le sport doit au sens commun, et non à une construction historique de l'objet, on pourra se reporter aux travaux d'Arnaud Sébilleau, « Il faut en finir avec ces catégories... Qu'en est-il de la "génération glisse" ? », *Société de Sociologie du sport de Langue Française, Sport et vie sociale. Transformations, ruptures, permanences*. Paris, L'Harmattan, 2002, p. 55.
18. Sur cette question, Pierre Bourdieu, « Comment peut-on être sportif ? », in *Questions de sociologie*. Paris, Minuit, 1984, p. 175 et suiv.
19. Jean-Luc Bennahmias, *Sport de haut niveau et argent*, Paris, Les éditions des Journaux Officiels, 2002.
20. Raymond Thomas achève par exemple son article « Le sport dans l'Histoire » par un paragraphe intitulé « Le sport, enjeu commercial » dans lequel il conclut : « Il reste certes, un symbole de la civilisation et du progrès technique, mais, de pratique à vocation éducative, il est devenu un instrument politique, avant de se transformer en machine économique », in *Géopolitique*, juillet 1999, n° 66, p. 14. Par ailleurs, les économistes passent beaucoup de temps et d'énergie à annoncer l'avènement d'un marché du sport qui n'a pourtant rien de nouveau mais qu'il faudrait désormais prendre en compte. Ainsi Claude Sobry conclut-il que « sans en arriver au système nord-américain, sans doute est-il possible d'imaginer une troisième voie qui prenne en compte les particularismes du sport européen et les exigences du sport business », in *Socioéconomie...*, *op. cit.*, p. 144.

et 1875 en Grèce, et ont finalement échoué à cause d'enjeux financiers autour de la dotation de prix importants pour les vainqueurs. Il faut en effet se tourner vers la littérature scientifique américaine pour apprendre avec David C. Young²¹, d'une part que ces tentatives sont très largement éludées de l'histoire des jeux (*I call them the Lost Olympics because no one today knows anything about them. Even the Greeks have forgotten*), et que d'autre part ces jeux étaient d'entrée condamnés à l'échec (*the games were stopped almost they began*) du fait même qu'une fraction de l'élite intellectuelle grecque (dont un professeur d'université influent) a rapidement condamné le professionnalisme ambiant (*Some laboring men had scarcely pried away from their wage-earners' job, and, for the most part, for the money price*) pour le faire définitivement interdire, entraînant une désaffection fatale des athlètes comme du public dès la troisième édition de 1875, quand celle de 1870 fut un véritable succès avec 30 000 spectateurs estimés. C'est qu'ici, les jeux se présentent d'emblée comme un marché qui ne veut pas dire son nom et dont l'histoire ordinaire tait la réalité par omission, car le sport professionnel n'est pas une modalité légitime d'expression de l'élitisme sportif compte tenu de son rapport aux classes populaires.

Au fond, les conditions préalables qui ont déterminé les modalités de l'engagement des pouvoirs publics et de l'État français en matière de sport d'élite à partir des années 1960, se caractérisent par un double refoulement :

- refoulement d'abord des acteurs du développement du sport qui, à l'image de Pierre de Coubertin, ont largement encensé la forme bourgeoise des pratiques en exaltant les vertus de l'amateurisme, du désintéressement, et de l'éducation, mais aussi en excluant par contraste les formes de pratiques professionnelles de toute possibilité de légitimation positive²²,
- refoulement ensuite, d'une partie des observateurs des sciences sociales qui, en s'autorisant à raconter et à banaliser une histoire du sport sous l'angle d'une succession d'évolutions techniques, contribuent à faire des conditions sociales d'émergence des pratiques sportives une « simple » variable contextuelle pour laquelle les rapports marchands ne composent qu'une évolution récente de pure circonstance.

21. David C. Young, « How the Amateurs Won the Olympics », in *The Archeology of the Olympics. The Olympics and other festivals in Antiquity*. University of Wisconsin Press, 1988, pp. 55-75.

22. Sur cette question, on pourra lire comment cet usage de l'histoire est perpétué dans le travail de Sylvain Robert au sujet de la structuration du basket français. Sylvain Robert, « Amateurs et professionnels dans le basket français (1944-1975) : querelles de définition », *Genèses*. N° 36, septembre 1999, pp. 69-91.

Encadré 1 Quand on fait de l'histoire du sport...²³

L'ordre sportif a régulièrement présenté à lui-même comme à son public son histoire sous la forme historicisante du produit singulier d'un ensemble de pratiques corporelles, elles-mêmes mises en scène dans l'ensemble plus large encore des jeux²⁴. Ainsi, depuis les jeux antiques jusqu'à aujourd'hui, le sport s'inscrirait dans un continuum de pratiques physiques, dont les jeux traditionnels auraient composé une phase historique déterminante, qui auraient et continueraient d'évoluer progressivement à travers l'amélioration des techniques du corps au sens entendu par Mauss. Sans doute parce que l'histoire de ces techniques (de jeu) offre une prise efficace pour saisir l'évolution manifeste des disciplines sportives, les acteurs du sport la convoquent aisément pour expliciter la filiation d'une pratique avec telle ou telle forme traditionnelle ou ancestrale, à l'image des jeux de soule inspirant le rugby ou encore du duel, base originelle de l'escrime sportive. Aussi l'histoire du sport se présente spontanément comme une histoire des techniques dont le propre est d'occulter de l'interrogation immédiate les forces créatrices qui ont rendu possible ces techniques, comme si elles se trouvaient entièrement indépendantes des conditions de leur production. À la manière d'un arbre généalogique, les disciplines sportives se diviseraient en effet en différentes familles (les sports de raquette, les sports de glisse...) et se regrouperaient selon leur degré de parenté à une pratique ancestrale supposée commune, et censée organiser l'ensemble de la filiation (le jeu de paume pour les sports de raquette, le surf pour les sports de glisse...)

Si le modèle généalogique rend compte des similarités visibles entre les jeux et les sports, il a aussi pour effet d'évacuer de la perspective historique l'ensemble des questions et raisons sociales qui déterminent l'émergence des pratiques physiques en essentialisant le sport dans une seconde nature de la condition humaine. Comme l'a noté Raymond Thomas dans son entreprise de vulgarisation de l'histoire du sport qui faisait trouver son origine dans les jeux antiques, « *Une essence du sport perdue donc. Celle-ci serait la compétition, qui d'ailleurs fonde notre civilisation. À travers les siècles, le sport change d'aspect mais conserve sa nature profonde*²⁵. » Cela étant dit, et puisque les activités sportives peuvent sublimer tout contexte social ou, plutôt, transcender les conditions historiques de leur propre émergence, les questions sociales contemporaines (convention collective du sport, intrusion « sauvage » de l'économie de marché...) ont toutes les chances d'apparaître comme purement circonstancielles, c'est-à-dire strictement bornées à une conjoncture n'affectant pas la nature supposée transhistorique du sport, ou affectant seulement sa forme mais jamais le fond.

23. Ce texte a été publié dans la revue *Socio-anthropologie*, 1^{er} semestre 2003, n° 13, pp. 77-89.

24. On songe à la théorie de Roger Caillois selon laquelle « Les jeux de compétitions aboutissent aux sports », in Roger Caillois, *Les jeux et les hommes*. Paris, Gallimard, 1967 (1958 pour la 1^{re} édition), p. 20.

25. Raymond Thomas, « Histoire et sociologie du sport en France », *1^{res} rencontres parlementaires sur le sport*, Actes du colloque (22 mars 2000). Paris, Assemblée nationale, septembre 2000, p. 17.

On voudrait donc montrer ici qu'entre un jeu et un sport, il n'y a pas qu'une simple filiation technique, qui est sans doute la manière la plus docte d'éluder ce que les pratiques sportives doivent à leur univers de production, mais plutôt une histoire sociale faite de discontinuités et de ruptures propres à transformer une pratique en une autre, à la manière du duel à l'épée visiblement identique à l'escrime sportive mais fondamentalement différent dans ses déterminants sociaux. On s'interrogera par la suite sur l'intérêt que représente la production d'une vérité historicisée qui contribue en permanence à rendre contemporaines, et donc à les exclure du champ de l'histoire, des questions qui, de fait, pourraient être perçues comme justement constitutives des activités sportives. En particulier s'agissant du billard français, on montrera comment le professionnalisme, qui fut antécédent à la pratique fédérale et amateur du billard, se trouve omis par défaut dans l'histoire généalogique de la discipline.

Autonomie du geste sportif : histoire d'une rupture

« “Laissez aller les vaillants combattants” : par ce cri répété trois fois les hérauts lancent les adversaires l'un contre l'autre. Dès lors ils sont laissés à eux-mêmes et “au sort des armes”. Aucun frein n'est mis à leur ardeur, et c'est l'outrance seule du combat qui distingue un vainqueur et un vaincu. Normalement donc le combat de Veniers et Sarzay devrait se terminer par la mort de l'un d'entre eux, ou du moins par une blessure grave qui le mette hors d'état de poursuivre la lutte. »

C'est ainsi que François Billacois relate dans ses travaux sur le duel²⁶, le combat que deux gentilshommes berrichons, Véniers et Sarzay, se sont livrés le 17 février 1538 à Moulins. Plus de quatre siècles après, en 1982, la presse française et internationale déplore le décès d'un escrimeur de haut niveau transpercé accidentellement au visage par l'arme de son adversaire, et la communauté sportive en appelle au deuil²⁷. La comparaison entre ces deux événements pourrait paraître osée s'il n'y avait en commun la mise en scène d'un combat par les armes, réglé par des techniques précises. Mais elle ne peut guère être poussée plus loin : depuis le duel, les siècles ont façonné chez les escrimeurs un nouveau sens du combat où la mort, ni même les blessures ne sont plus acceptables. En un mot, l'escrime moderne est un sport, le duel ne l'était pas. Le refoulement des formes de brutalité exercées sur le corps rappelle les thèses que Norbert

26. François Billacois, *Le duel dans la société française des XVI^e-XVII^e siècles*. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1986, p. 28.

27. Il s'agit du champion du monde et champion olympique Vladimir Smirnov. L'accident, intervenu le 21 juillet 1982 aux championnats du monde de Rome, est relaté dans le quotidien *Le Monde* du 21 juillet 1982. L'auteur de l'article s'indigne sur le fait que la question de la sécurité des athlètes soulève « des discussions stériles et définitivement dépassées » par les représentants de la Fédération internationale d'escrime.

Elias et Éric Dunning ont caractérisées par la formule « la violence maîtrisée » pour décrire la diminution des seuils de tolérance à l'égard de celle-ci dans les sociétés industrielles²⁸.

Ce constat reste pourtant insuffisant pour comprendre dans le cas précis de l'escrime la transformation radicale des significations données aux affrontements, à moins de l'associer à une interrogation sur les sens respectifs que les combattants leur prêtaient. Autrement dit, les rapports à la violence sont également dépendants des raisons pour lesquelles elle peut être exercée, et on peut avancer qu'elle ne s'exprime que sous certaines conditions auxquelles l'escrime sportive ne répond plus. Le duel obéissait à un code rituel et à une mise en scène précis, bien détaillés par François Billacois. Il ne représente que l'étape finale d'un conflit où l'honneur est en jeu. En amont, l'offense ne porte pas directement sur des faits de courage ou de bravoure, mais seulement sur la présomption d'un mensonge injuriant. Dans le duel rapporté par F. Billacois, Sarzay accuse un tiers de trahison lors d'une bataille et prétend tenir l'information de Véniers. Ce dernier nie avoir divulgué le secret, et se voit contraint, en position d'offensé, de démentir Sarzay. Ce n'est donc pas le supposé coupable de trahison qui est injurié, mais bien l'homme d'honneur (c'est-à-dire Véniers) « qu'on accuse d'avoir proféré une parole qu'il assure ne pas avoir dite²⁹ ». C'est précisément l'acte de *démenti*³⁰ qui déclenche le duel, et bien que sa formulation varie d'une époque à l'autre³¹, le rituel ne peut commencer qu'avec lui. Ensuite, celui qui dément ne peut défendre son honneur sans l'accord du roi qui, après un examen minutieux du conflit, accède à la requête en désignant le lieu souverain où l'affrontement peut avoir lieu.

L'arbitrage du roi, indispensable jusqu'au milieu du XVI^e siècle, comme le *démenti* consacrent le duel en tant que tel et le distinguent de tous les autres affrontements. Leur caractère rituel rappelle que les gentilshommes sont les sujets du roi, et que l'honneur défendu est aussi celui de la maison royale. Ce n'est qu'à ce titre que l'on peut comprendre que la violence réelle constatée au cours du duel soit, par essence, une mise en acte de la violence symbolique exercée légitimement par le souverain. Non qu'elle soit une fin en soi, elle est le moyen de résolution d'un conflit où l'honneur royal est en jeu.

Le duel est doté d'une signification immédiate comme immuable où le *démenti* appelle irrévocablement une succession d'événements codifiés à l'avance dont le sens est invariable. Pour reprendre les thèses de Jean-Claude Schmitt, « c'est le geste qui donne sa force à l'acte, qui noue les volontés, qui associe les corps³² ». En d'autres termes, le

28. Norbert Elias, Éric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard, 1994 (pour la traduction française).

29. François Billacois, *Le duel...*, *op. cit.*, p. 23.

30. « Véniers nia audit Sarzay l'avoir dit et luy donna le démenty », *ibid.*, p. 22.

31. François Billacois précise qu'avant le XVI^e siècle, l'acte de défi était ritualisé en jetant le gant au pied de son adversaire, *ibid.*, p. 23.

32. Jean-Claude Schmitt, *La raison des gestes dans l'occident médiéval*. Paris, Gallimard, 1990, p. 16.

Table des matières

Préface	5
Introduction – Le sport de haut niveau comme questions de sociologie	7
L'invention d'une population <i>ad hoc</i>	7
Les conditions du contrôle d'État	9
1 – Le déni historique des premières formes professionnelles du sport	11
<i>Encadré 1 – Quand on fait de l'histoire du sport...</i>	16
2 – L'invention du sport de haut niveau	25
Une affaire d'État	25
Une transformation des catégories de pensée	27
Le discours de la proximité et de l'idéal démocratique	29
3 – La production rationalisée de la performance	37
Du mythe de la base à la réalité	37
Formation d'un dispositif d'encadrement rationnel	39
La formation de l'appareil bureaucratique et technique en charge du haut niveau	43
<i>Encadré 2 – Le travail des journalistes sportifs</i>	45
4 – La croyance et ses effets	57
Un monde à part	57
Idéologie du don et déni de la rationalité	61
<i>Encadré 3 – Origine sociale et sexe des athlètes de haut niveau</i>	64
<i>Encadré 4 – Le don comme déni de rationalité de la performance</i>	67
5 – Les menaces du marché	69
<i>Encadré 5 – Retour sur une « professionnalisation » difficile</i>	73
<i>Encadré 6 – Des professionnels sous tutelle</i>	83
Conclusion	87
Bibliographie	89

Ecrire, publier, lire en Rhône-Alpes

Le dynamisme culturel de Rhône-Alpes se manifeste dans tous les domaines ; théâtre, cinéma, danse, arts plastiques, etc.

La vie littéraire est à la mesure de cette richesse et de ce fonctionnement en cette région-carrefour où le commerce des idées et les arts de l'écrit ont une longue et brillante tradition.

Aujourd'hui plusieurs centaines d'auteurs et de traducteurs, des pôles de recherche universitaire particulièrement actifs, des dizaines de maisons d'édition, un réseau dense de bibliothèques et de librairies contribuent au rayonnement régional, national et international de la vie intellectuelle.

Depuis plusieurs années, la Région Rhône-Alpes soutient activement la production littéraire, la recherche intellectuelle et la conservation du patrimoine écrit. Elle entend ainsi favoriser le plus large accès aux domaines du livre et à la diversité des pensées et des écritures.

*Ouvrage publié avec le soutien
du Conseil régional Rhône-Alpes*

